

FONCÉE, couleur foncée, en terme de teinturier est une couleur obscure, rembrunie.... *Foncée* se dit aussi des tranchées, ou ouvrages que l'on fait pour dégager les calots ou pierres d'ardoises du fond de l'ardoiserie. En terme de marchandise d'ardoise, on nomme *foncée* le lit d'ardoise, & c'est ce qu'on nomme *banc* dans les carrieres de pierre de taille.

FONCER la soie, en terme de fabrique de gaze, c'est faire passer la soie après qu'elle a été levée pour y lancer la navette.... *Foncer*, en terme de tonnelier, c'est mettre un fond à une futaille; on dit, *Foncer* un muid, une cuve, une pipe. Les bosseliers disent aussi *foncer* un sceau, & le véritable terme est *enfoncer*.

FONCET, grand bateau qui sert à naviger sur la riviere; c'est sur ces *foncets* qu'on amene de Rouen à Paris les bois, les épiceries & autres marchandises & denrées pour la provision de cette capitale. Il y a les *foncets* de la riviere d'Oise qui font, avec Paris, le commerce de la Picardie. Les *foncets* de Seine sont les plus grands; il y en a qui ont jusqu'à vingt-sept toises entre chef & quille, c'est-à-dire quatre à cinq toises plus de longueur que n'ont les plus grands vaisseaux qui navigent sur l'Océan, & qu'on appelle *vaisseaux du premier rang*. Il entre dans la fabrique d'un *foncet* de la plus forte jauge, jusqu'à deux mille deux cens pièces de bois: on les tire avec des chevaux; il y en a où l'on met jusqu'à vingt-quatre chevaux, c'est-à-dire douze courbes.

FONCET, ou **FOND-SEC**, plaque de fer qui sert de couverture aux rateaux & autres pièces de la ferrure dans laquelle tourne la clef.

FONCIERE, rente fonciere, est celle qui est due par un bail à rente provenant de l'alienation d'un fond auquel elle est spécialement hypothéquée & non rachetable. Voyez *Rente*.

FOND, en terme de manufacture, c'est le champ ou la partie inferieure des étoffes sur laquelle paroissent comme peintes ou attachées les fleurs arabesques, compartimens, feuillages & autres ornemens dont on les enrichit, en les travaillant sur le métier. Un brocard à *fond* d'or ou à *fond* d'argent, sont des fleurs travaillées sur l'or ou sur l'argent, & une étoffe à *fond* cramoisi à fleurs d'or ou à fleurs naturelles, est de l'or ou des soies de diverses couleurs, représentant des fleurs sur un champ de soie cramoisi.... *Fond* est aussi la couleur qui domine le plus dans les draps mélangés.

FOND, en terme de sellier lormier carrossier, se dit du dedans du carrosse où les personnes qui y entrent peuvent s'asseoir. Les grands carrosses & les berlines sont à deux *fonds*, l'un devant, l'autre derrière. Les carrosses coupés, les calesches n'en ont qu'un, mais au lieu du *fond* de devant, souvent il y a un strapontin.... *Fond de cale* se dit de la partie la plus basse d'un vaisseau, & proprement le magasin d'un navire marchand, le lieu où l'on met les marchandises, du moins celles qui sont les plus pesantes & les plus sujettes à se gâter; les autres sont arrangées & placées entre deux ponts, sur-tout dans les navires Hollandois, dont le *fond* de cela est peu profond & les entre-ponts fort élevés.

FOND, en terme de tonnelier, se dit des douves qui bouchent ou qui ferment les deux bouts ou extrémités des tonneaux ou futailles

qui servent à mettre les liqueurs ou autres marchandises. Dans les tonneaux qui se défont d'un côté pour les emplir, comme dans ceux où viennent les drogues & les épiceries, on les appelle des *enfoncures*.

FOND, ou **FONDS**, signifie toutes les marchandises d'un marchand; il se dit pareillement des machines, métiers, instrumens, ustensiles servant à une manufacture, & de l'argent que les marchands & négocians mettent dans leur commerce. On nomme *fond capital* le total du montant des effets d'un marchand; il a la même signification dans les sociétés du commerce.

FONDS, en terme d'agriculture & de jardinage, signifie la terre qu'on laboure ou le terrain d'un jardin qu'on cultive. Un *fonds* n'est pas bon quand le tuf ou l'argile sont trop près de la superficie, c'est-à-dire, à un pied, un pied & demi ou deux pieds. Le *fonds* d'un jardin fruitier & potager doit être tout-à-fait bon; mais il y en a qui sont tout-à-fait mauvais ou médiocrement bons, ou bons, mais si humides que le terroir est quelquefois incapable de profiter des foins & de la culture d'un jardinier habile; mais on peut corriger tous ces défauts.

Pour une terre entièrement défectueuse, puante, glaise, argile, ou crayon, dont cependant la place, par son exposition, est fort propre pour un jardin. Il n'y a point d'autre moyen que d'en faire enlever cette mauvaise terre jusqu'à trois pieds de profondeur, dans les endroits sur-tout où l'on voudra planter des arbres & les plantes à longues racines, & à deux pieds aux autres endroits où se devront être les menues plantes: on y remet pareille quantité de

bonne terre.... Si le lieu étoit trop bas de cinq ou six pieds dans sa superficie, il ne faudroit qu'y transporter de la bonne terre pour les arbres & les grosses plantes.

Aux terres médiocrement bonnes, un peu trop sèches ou légères, ou un peu trop fortes & humides, on fait porter, si l'on peut, quelque bonne terre neuve: on mêle la terre franche avec la légère, la sablonneuse avec la forte, & la bonne terre avec l'usée. Si la terre est bonne & s'il n'y en a pas assez dans un jardin d'une hauteur convenable, on enleve ce qu'il y a de mauvais dans le *fonds*, soit sable, soit glaise, soit pierre, & on y apporte de la bonne terre à la place. Dans un jardin dont la superficie est trop basse, on se contente de la hausser de bonne terre, conformément aux besoins.

Pour les jardins dont les productions sont tardives, même insipides & mauvaises à cause de la trop grande humidité, si les eaux sont naturelles & perpétuelles, on les détourne par des canaux & des pierrées; si cela n'est pas possible, on élève en dos de bahut, soit les quarrés, soit les grandes planches, & l'on fait des rigoles; les terres qui en sortent servent à enfler les quarrés ou les planches.

Si les eaux ne sont que passagères, comme dans les grandes pluies & dans les orages, on a recours à l'élevation des terres pour les égoutter, quand la nature du terrain n'est pas propre à les imberber.

FONDATION, est une donation, un legs qui a pour objet l'établissement d'une église, d'un bénéfice, d'un collège, d'un hôpital, d'une communauté religieuse, &c. ou qui sont faits à des communautés ou églises déjà établies, à la charge des messes ou

prieres annuelles, ou de quelque œuvre-pie.

FONDERIE, est l'art de fondre toute sortes de métaux; il se dit aussi du lieu où il y a des fourneaux destinés à cette fonte. Il y a deux sortes de *fondeurs*, les uns qui fondent les grands ouvrages, comme les statues, les cloches, les canons, les mortiers à jeter les bombes & autres semblables; les autres qui ne fondent que de legers ouvrages, tels que les chandeliers, les croix d'église, &c. Ces derniers composent une des communautés des arts & métiers de la ville & faubourgs de Paris. Elle a eu des statuts dès l'an 1281. Ils furent renouvelés, augmentés, corrigés & approuvés en 1573, par lettres-patentes de Charles IX. Les charges des jurés furent créées eu titre d'office en 1691, par Louis XIV. Les maîtres de cette communauté sont qualifiés *maîtres fondeurs mouleurs en terre & sable, bosseliers, sonnetiers, ciseleurs & faiseurs d'instrumens de mathématique de la ville & faubourgs de Paris*. Cette communauté est conduite par quatre jurés dont deux sont élus chaque année; ils font les visites & ont un poinçon pour marquer la marchandise visitée; chaque maître ne peut avoir qu'un seul ouvrier & un seul apprentif qui doit être engagé pour cinq ans. Ces *fondeurs* ne peuvent fondre & mouler or & argent que pour les maîtres orfèvres de Paris & à leur requête. Ils ont pour outils & instrumens de menus ouvrages qu'ils entreprennent, un établi, un tamis pour tamiser & passer le charbon dont ils poudrent les modèles avant de les couvrir de sable, quelques outils de ferruriers, la bigorne, l'étau à mains, le tas, des marteaux, des limes, des cisailles,

des tenailles, des pincés à crochet, des tenailles communes; le fourneau, son soufflet, son carreau & son fourgon, le mortier aux pe-lottes, le maillet pour les battre, des serres ou presses sans vis, des presses à vis, des coins de bois, des creufets avec leurs couvercles, des moules ou chasses à moules, tranchet de cuivre ou de fer pour dépouiller l'ouvrage ou faire les jets, la sabloniere ou coffre au sable, la batte pour le battre quand les moules en son remplis, &c. Les *fondeurs* se contentent de couper les jets des ouvrages qu'ils ont jettés, & les vendent sans les réparer à ceux qui les ont commandés & aux divers ouvriers qui en ont besoin.

Ce n'est pas dans les *founderies* de ces maîtres de Paris que se jettent les grands ouvrages de bronze; les sculpteurs qui les entreprennent choisissent à leur gré des *fondeurs*. La statue équestre de Louis XV, élevée en Février 1763, au Pont tournant, a été fondue par M. Gor sur les desseins de M. Bouchardon. Les métaux qu'on emploie à ces grands ouvrages sont le cuivre, le bronze & la fonte. Ces deux derniers ne sont pas des métaux naturels, mais un mélange de plusieurs métaux fondus ensemble où il entre aussi quelques autres matieres.

Les *fondeurs* de caracteres d'Imprimerie, qui ne sont pas en grand nombre dans Paris, sont du corps des libraires & Imprimeurs: mais pour être réputés tels & jouir des privilèges de la librairie, il faut qu'ils se présentent aux syndic & adjoints, & qu'ils soient inscrits sur le livre de la communauté; ce qui se fait sans frais. Les deux choses les plus importantes pour la fonte des lettres sont la matiere & les matrices.

La matiere est un métal composé partie de cuivre & partie de plomb, mêlés en certaine proportion que chaque *fondeur* règle à son gré, & auxquels ils ajoutent, pour rendre cette fonte plus forte, ou, comme ils disent, plus cassante. La proportion la plus ordinaire de ces métaux est de cent livres de plomb sur vingt à vingt-cinq livres de cuivre. Ces métaux se fondent séparément, & la fonte & le mélange sont les plus pénibles ouvrages de l'art des *fondeurs* de caracteres.

Les matrices des caracteres sont des morceaux de cuivre sur lesquels, avec des poinçons & des frappes, on a fait en creux l'empreinte des caracteres qu'ils doivent représenter, chaque lettre a sa propre matrice; il y en a de particulieres pour les points, les virgules, les guillemets, les chiffres ou romains ou arabes, les ré-glets, les vignettes, & enfin pour tous les ornemens qui se font de fonte & qui entrent dans la composition des formes d'imprimerie. Les cadrats & cadratins qui ne sont que de plomb, & qui ne doivent point laisser d'empreinte dans les ouvrages d'imprimerie, se fondent sans matrices & seulement dans des moules. Quand un *fondeur* a fait une fonte de caracteres soit en grand ou petit *cicero*, en *Saint-Augustin* ou de *petit texte*, on entend qu'il a *fondue* tout l'assortiment de l'une ou de l'autre de ces sortes de caracteres. Les *fondeurs* de caracteres appellent *fontes hautes* celles qui excèdent la hauteur en papier, commune aux caracteres d'Imprimerie à qui on doit donner dix lignes & demie. Les lettres pour imprimer en rouge sont ordinairement du nombre des *fontes hautes*. Voyez *Imprimerie*.

FONDIQUE: ce mot ne s'entend que des dépôts des douanes d'Espagne ou de Portugal, ou de celles que les Espagnols ont dans l'Amérique, & les Portugais dans l'Orient.

FONDOIR; c'est un lieu, dans les boucheries, où les bouchers fondent leurs graisses pour en faire du suif. . . . Les chandeliers appellent aussi *fondoir* l'endroit où ils font la fonte de leurs suifs pour en fabriquer de la chandelle, & ce qu'ils appellent *fondre en abîme*, c'est faire de la chandelle plongée dans le vaisseau qu'ils appellent *abîme*.

FONDRE, se dit des métaux, soit qu'on les mette à la founderie, lorsqu'ils sont encore renfermés dans la pierre de mine ou glébe minérale pour les en séparer par le moyen du feu, soit qu'en ayant été séparés, purifiés & réduits en barres, en lingots, en saumons, en navette, suivant la différence des métaux, on les veuille de nouveau liquifier dans les creufets pour les employer à divers ouvrages.

FONDRE, dans les manufactures, se dit de l'adresse & de la perfection avec lesquelles un ouvrier mêle ensemble les couleurs des soies ou des laines dont il fabrique les étoffes. Il se dit aussi du mélange que l'on fait des laines de diverses couleurs qu'on prépare pour donner aux fileuses qui en font les fils destinés à la fabrication des draps mélangés. Une *couleur fondue* est une couleur bien mélangée dans les étoffes de soie & de laine.

FONDRE des actions, se dit du commerce du papier que la compagnie des Indes & la banque royale ont établis en France. C'est se défaire de ses billets, vendre ses actions pour de l'argent.

FONDRE, en terme de jardinage, se dit des plantes qui pé-

rissent & pourrissent : ainsi l'on dit, Les pieds de melons & de concombres *fontent*, les laitues, les chicorées *fontent*.

FONTAINES, il y en a qui viennent immédiatement de la mer, d'autres viennent des pluies & des neiges, & d'autres viennent en partie de la mer & en partie des pluies & des neiges; il y en a qui ont leur *flux* & leur *reflux* en même tems que la mer, d'autres sont en *flux* quand la mer est en *reflux*, & qui sont en *reflux* quand la mer est en *flux*. Les *fontaines* qui tarissent dans les tems de sécheresse ne doivent leur origine qu'aux neiges & aux pluies. Il y a près de Clermont en Auvergne une *fontaine pétrifiante* qui convertit en pierre tout ce qu'on y jette. L'on trouve en Pologne plusieurs *fontaines* qui, en six heures de tems, changent en cuivre des lames de fer. Quand on boit en assez grande quantité de l'eau d'une *fontaine* que l'on trouve en Paphlagonie, elle enivre tout comme si on avoit bû du vin en pareille quantité. Si l'on boit de l'eau d'une *fontaine* que l'on trouve à Senlisses, village proche Chevreuse, les dents vous tombent sans fluxion & sans douleur. Si l'on met la main dans une *fontaine* que l'on trouve à la Chine, l'on trouve l'eau froide au dessus, & très-chaude au fond. Il y a une *fontaine* dans la Cyrénaïque, dont l'eau est froide le jour & chaude la nuit; qu'on approche un flambeau allumé d'une *fontaine* que l'on trouve dans le Palatinat de Cracovie, on voit une flamme légère se répandre sur l'eau comme sur l'esprit-de-vin. Voyez l'explication de ces différens phénomènes, dans le *Dictionnaire de Physique*, au mot *Fontaine*.

On appelle aussi *fontaine* un

bassin, un regard, des jets-d'eau dont on embelit les jardins, & *fontainier* est celui qui a soin des *fontaines*, qui sçait y conduire les eaux, soit pour le public, soit pour les maisons de plaisance. La science d'un *fontainier* consiste à découvrir les eaux cachées en terre, à en prendre tellement le niveau qu'on puisse juger combien une source en peut donner de grosseur, & à quelle hauteur elle peut jeter dans le bassin où l'on veut en conduire l'eau, ou si elle n'est capable que de donner une eau plate; à se connoître en tuyaux, à les poser ou faire poser, soit qu'ils soient de grais, de fer ou de plomb, à distinguer les différentes glaises dont on fait les bassins, & à les sçavoir faire employer.

FONTE, est l'alliage de cuivre mélangé d'autres métaux dont la plus grande partie doit être de cuivre rouge; s'il y a de la différence entre le *bronze* & la *fonte*, ce n'est que le plus ou moins d'alliage qui en puisse mettre. L'alliage ordinaire de l'un & de l'autre est l'*étain*, & quelquefois le plomb; mais il n'y entre ni de l'un ni l'autre, dans le *bronze*, dont on fait les statues; il doit être composé moitié de cuivre rouge & moitié de cuivre jaune ou léton. L'alliage d'*étain*, dans la *fonte*, se met suivant les différens usages auxquels elle est destinée. Pour les canons de *fonte* on doit mettre dix ou douze livres d'*étain*, sur cent livres de cuivre rouge ou airain. Pour les cloches vingt ou vingt-quatre livres, à quoi on ajoute deux livres d'antimoine pour rendre le son plus doux, & on en met seulement trois ou quatre livres pour les ustensiles de cuisine. La *fonte*

verte se fait avec le cuivre tel qu'il

qu'il vient de la mine & peu d'*étain*.

FONTE des monnoies; ce sont des espèces qui ont cours dans un état que le prince décrie, en ordonnant d'être portées à l'hôtel des monnoies pour être fondues & fabriquées en de nouvelles espèces qui doivent seules être reçues dans le public, après le tems & le délai portés par les édits & déclarations.

FONWA, drogue dont on fait les teintures en écarlate qui se trouve au Suez & aux environs. Voyez *Ecarlate*.

FORAGE, droit que le seigneur leve sur le vin que ses vassaux vendent à la broche, en gros ou en détail; ce droit n'est établi qu'en quelques provinces du royaume.

FORAIN, marchand *forain*; est un marchand étranger qui n'est pas du lieu où il vient faire son négoce; c'est aussi un marchand qui ne fréquente que les foires & qui va vendre dans l'une ce qu'il a acheté dans l'autre.

FORBAN, pirate, écumeur de mer, qui trouble le commerce de mer en courant sur les vaisseaux marchands amis, & ennemis, en tout tems & sans commission, qui les prend & les rançonne.

FOURBURE, fluxion qui tombe sur les nerfs des jambes des chevaux, & qui les rend si roides qu'elle leur ôte le mouvement. Il y a plusieurs sortes de *fourbures*; l'une vient lorsqu'après un travail excessif, on laisse refroidir un cheval tout-à-coup. Cette *fourbure* est aisée à guérir; l'autre arrive aux chevaux dans l'écurie sans aucun travail, mais souvent pour avoir mangé trop d'avoine, ou pour être boiteux; on guérit plus difficilement celle-ci. Il y a une troisième sorte de *fourbure* qu'on guérit aisément, qui est celle que les chevaux prennent en mangeant du bled en herbe

Tome II.

à l'armée, il faut alors saigner légèrement le cheval ou lui donner quelques remèdes. La *fourbure* est quelquefois accompagnée de gras fondu: lorsque ces deux maux sont joints ensemble, il y a presque toujours de la fièvre; celle-ci est la plus dangereuse, en ce cas il faut remédier au mal qui presse le plus. C'est la *fourbure*, car quand elle cesse, la fièvre, qui n'est qu'accidentelle, cesse aussi; les chevaux boiteux, & qui restent dans l'écurie, peuvent aussi devenir *fourbus*. Lorsque la *fourbure* tombe sur les pieds, on s'en aperçoit à la couronne qui leur enfle & qui se dissout d'avec la corne. On s'aperçoit qu'un cheval est *fourbu* quand il ne peut cheminer, qu'il ne remue les jambes qu'avec peine, qu'il feint d'appuyer les pieds à terre, qu'il ne peut manger ou qu'il mange très-peu, qu'il a la peau attachée au corps, & qu'enfin il est triste; tous ces accidens sont accompagnés d'un grand battement de cœur & de flanc qui est une *courbure*. Il y a des chevaux seulement *fourbus* du train de devant; c'est un mal dangereux quand ils le sont des quatre jambes. Pour remède à ce mal, on commence par saigner le cheval au col: on mêle dans le sang, une chopine d'eau-de-vie; de cette composition on effrotte les jambes du cheval jusqu'au dessus du jarret, & on lui coule dans les pieds de l'eau toute bouillante: on met ensuite de la filasse & des éclisses pour tenir tout en état, même on en met autour de la couronne qu'on enveloppe de filasse & d'un bandeau par-dessus, ensuite on lui fait avaler deux onces de bonne thériaque, avec quatre onces de sel de tartre en poudre, le tout dans une pinte de vin. On laisse le cheval bridé, deux heures après on lui donne un lavement & on ne le laisse point coucher de deux fois

S

vingt-quatre heures, de huit heures en huit heures on lui donne de l'huile de laurier. Si le cheval n'est pas guéri, on réitère le breuvage & les lavemens faits avec deux onces de polycreste. Voyez l'Ecole de la cavalerie, ou le Nouveau parfait Maréchal.

FORÇAGE, en terme de monnoie; c'est l'excédent du poids réglé pour les espèces, ou ce qu'il y a de plus que le poids permis. Le forçage est en pure perte pour les maîtres des monnoies. Le roi ne leur en tient jamais compte. Ce qu'on appelle forçage par rapport au poids se nomme largesse quand il s'agit du titre.

FORCEAU, en terme d'oïseleur, c'est un piquet sur lequel un filet est entièrement affilé & qui le retient à force.

FORCER le cerf; en terme de chasse, c'est avoir toute la meute assemblée & la faire courir tout à la fois. Celui qui tient les chiens leur fait suivre trois à quatre pas le droit, puis il en laisse aller un; s'il remarque qu'il dresse, il peut alors se déterminer à découpler tous les autres & à sonner pour les chiens; car s'il laissoit éloigner son relais, il seroit en danger de prendre le contre-pied, ce qui seroit pour lui un inconvénient fort grand. . . . **Forcer le loup**, c'est lui lâcher des chiens courans. Un vieux loup n'est pas si facile à prendre qu'un jeune loup; il sçait plusieurs chemins & sa force & son haleine sont indomptables. Quand les chiens ont forcé le loup, & qu'ils l'ont pris, on leur en fait la curée pour les animer une autre fois à cette chasse.

FORCES, ciseaux qui n'ont point de clou au milieu, mais qui sont tenus par un demi cercle d'acier fait en ressort, & qui en approche ou en éloigne les branches. Les ton-

deurs de draps ont de ces grandes forces pour tondre les draps & autres étoffes de laine; elles sont composées de deux branches ou pièces de fer acéré, longues environ de quatre pieds, avec un tranchant de plus de six pouces de large; ces branches appellées les couteaux des forces, se joignent par en haut & par le moyen d'un demi cercle d'acier qui les unit & fait ressort, s'approchent & s'éloignent suivant que le tondeur le trouve à propos & qu'il est nécessaire pour leur ouvrage; de ces deux couteaux, celui qui se trouve dessus s'appelle mâle, & l'autre qui est dessous s'appelle femelle. Ces forces se fabriquent à Orléans, à Troyes, à Vire, à Elbœuf: celles d'Orléans sont les plus estimées. Les forces angloises sont les meilleures de toutes, surtout pour donner la dernière tonture aux étoffes... Les gantiers donnent le nom de forces à des ciseaux, dont ils se servent, qui sont à ressort & d'un pied de long pour tailler & couper le cuir propre à faire des gants... Les coupeuses de gaze ont des forces à ressort & très-plates, qu'elles préfèrent aux ciseaux ordinaires, & avec lesquelles elles découvrent le brocher des gazes à fleur. . . . Les drapiers ont de pareilles forces pour époutier les draps & autres étoffes de laine, lorsqu'ils les mettent sur la perche avant que de les exposer en vente.

FORESTIERI, terme qui, en langue franque, signifie étranger. On appelle draps forestieri des draps façon d'Hollande que les François portent au Caire & à Alexandrie.

FORET, outil de fer pointu qui sert à forer, c'est-à-dire, à faire & à ouvrir des trous ronds dans les métaux & dans le bois. Les forets pour les métaux sont des espèces de poinçons d'acier qui ont

une extrémité tranchante & l'autre arrondie; la première pour forer, la seconde pour mettre dans un des trous de la palette, afin d'affermir & de pousser le poinçon contre la pièce qu'on veut forer. La boîte du foret est une espèce de poulie dans laquelle on monte le poinçon & qui sert à lui donner un mouvement sphérique par le moyen de la corde d'un archet qui fait un tour dans sa canelure. La palette est un morceau de bois d'un pouce d'épaisseur de huit ou dix de longueur, de quatre ou cinq de largeur sur lequel est attaché, avec des vis, un morceau de fer d'un pouce de large, de six ou sept de long, & d'épaisseur convenable, percé à demi de diverses cavités différentes pour recevoir la tête du foret, suivant qu'elle est plus ou moins grosse. Il y a des forets montés sur des chevalets qui servent aux mêmes usages que les forets à palette. Les ferruriers, horlogers, armuriers, fourbisseurs, couteliers, &c. se servent dans leurs ouvrages de l'un ou de l'autre de ces forets qui doivent être à froid pour faire des trous qui sont nécessaires à leurs ouvrages. Les orfèvres se servent aussi du foret pour percer les trous dans l'or & l'argent, dans les ouvrages qu'ils ont besoin de monter. . . . Les forets en bois sont de deux sortes. Les uns ont la mèche en vilebrequin, les autres en vis; les premiers servent aux menuisiers & autres ouvriers en bois & se nomment vrilles, les autres servent aux tonneliers & cabaretiers, & à tous ceux qui ont soin des caves.

FORETS, est une grande étendue de terre couverte de bois, qui n'est point entourée de murailles, qui tiennent bêtes sauvages enfermées. Ce mot est opposé à celui de parc, qui signifie un lieu clos

où les bêtes sauvages sont retenues. Ceux qui dérobent des bois dans les forêts, ou y font quelque dégat, & en font convaincus, sont condamnés par les officiers des eaux & forêts à quelque amende pour le delit, & en quelque somme pour le dédommagement de la destruction & du dégat par eux fait. Il y a des forêts qui ne sont qu'en taillis, d'autres en haute futaie. Les premières ont un certain nombre d'arpens qu'on coupe tous les ans selon le plus ou moins d'étendue qu'ont ces forêts, pour les autres elles ne sont remplies que de gros arbres, dont la plus grande partie sont des chênes desquels on tire beaucoup de bois de sciage, d'équarrissage & de fente: ce ne sont ordinairement que les seigneurs qui ont des forêts dans leurs terres. C'est dans ces lieux où croît le gland dont les porcs s'engraissent, c'est ce qu'on appelle la glandée que des seigneurs ou des fermiers amodient à des particuliers. Il y a des forêts dont quelques cantons sont convertis en usage pour la commodité des lieux qui en sont voisins, soit pour avoir permission d'y mener paître leurs bestiaux, soit pour tirer du bois de chauffage. Les grands maîtres des eaux & forêts ont soin de faire conserver les forêts du roi & des communautés, de les visiter, d'en ordonner les coupes dans le tems, & selon les ordres prescrits par les ordonnances des eaux & forêts.

FORAII, vente en gros de plusieurs marchandises pour un prix convenu, sans entrer dans le détail de la valeur de chacune en particulier; il se dit aussi d'une entreprise & fourniture que des ouvriers & artisans s'engagent de faire pour une certaine somme, sans mettre prix sur les pièces en particulier.

FORFETTE, espèce de lin qui se vend au Caire. *Voyez Lin.*

FORGE, est un grand fourneau où l'on fond la matière d'où l'on tire les métaux, particulièrement pour la fonte du fer. Les grandes forges s'appellent ordinairement fourneaux & fonderies; & l'on ne donne proprement le nom de forges, qu'à ces petits fourneaux où les ouvriers font chauffer leurs métaux pour les battre sur l'enclume, afin de les applatir allonger, arrondir & contourner, suivant la qualité des ouvrages qu'ils veulent forger. La forge des ferruriers, couteliers, maréchaux, taillandiers, éperonniers, cloutiers & autres artisans qui forgent & battent le fer à chaud, est simple & peu composée.

Les deux principales parties de la forge des ferruriers (celles des autres sont à-peu-près semblables) sont le massif de la forge qui en soutient l'âtre & le tuyau par où s'évapore la fumée du charbon. Sur l'âtre est le fraisier est le garde-fraisier; l'un est où sont les cendres que produit le charbon, l'autre est une large bande de fer assez mince, tournée en demi-cercle qui empêche que les cendres ne tombent; le garde-fraisier s'ôte, suivant la qualité de l'ouvrage que l'on met au feu. Le feu de la forge est l'endroit du fraisier où s'allume le charbon. Un soufflet simple ou double sert à exciter le feu & à l'entretenir dans le degré de chaleur convenable à la pièce de fer qu'on y veut chauffer. La tuyère de la forge est un conduit de fer par où passe le tuyau qui y porte le vent du soufflet. La branloire du soufflet est une perche suspendue au plancher en forme de bascule dont une extrémité est attachée avec une chaîne de fer à la queue des soufflets, & dont l'autre, qui a aussi sa chaîne

avec une poignée, sert à l'ouvrir & à les hausser ou baisser pour leur faire aspirer & repousser le vent. A côté de la forge, dans un lieu commode & à la main, doit être une auge de pierre remplie d'eau pour mouiller le charbon de terre & augmenter par-là son ardeur. On prend l'eau avec l'escouvette qui est une espèce de balai ou de goupillon qui sert aussi à ramasser le charbon sur le fraisier. Il y a des tisonniers pour attiser le feu, le couvrir & sablonner le fer. Le dessous de la forge sert à mettre la provision du charbon; près de la forge sont placés, à une certaine distance, l'enclume & la grosse bîgorne, chacune sur son pied ou bilot de bois. Autour de l'enclume doivent être les outils qui servent à travailler le fer quand on le tire du feu comme les gros marteaux, le marteau à rabattre, le marteau à devant, le marteau à main, les diverses ténailles, la tranche à fendre à chaud, &c. L'établi placé à l'endroit le plus éclairé de la boutique où est la forge, sert à soutenir les étaux où l'on perfectionne les ouvrages après qu'ils ont été forgés. Autour des murailles de la boutique sont divers rateliers où sont placés en ordre tous les différents outils dont l'ouvrier a besoin & qu'il doit avoir presque sous la main.... La forge des chaudronniers ne diffère de celle des ferruriers & autres ouvriers en fer, qu'en ce qu'elle est plus petite & qu'ils brûlent du charbon de bois, le cuivre ne pouvant soutenir l'ardeur du charbon de terre. On donne volontiers le nom de forge à la boutique des maréchaux. Dans ce sens on dit: Il faut mener les chevaux à la forge; les petits ouvrages se forgent, à force de bras, par des forgerons, dont l'un tient le fer qu'ils forgent, le tourne, le

bat lui-même, on l'appelle garçon de forge, tandis que plusieurs autres le battent aussi. La manière de forger par la force d'une roue de moulin à eau qui lève de peffans marteaux que les forgerons ne pourroient lever n'est que pour les ouvrages qu'il est au-dessus de la force de l'homme de pouvoir remuer, tels que sont des ancrs de vaisseaux qui pèsent plusieurs milliers.

FORHU, en terme de venerie; ce sont les petits boyaux de cerf que l'on donne aux chiens au bout d'une fourche émouffée, durant le printemps & l'été, après qu'ils ont mangé la mouée & le coffre du cerf.

FORHUIR; c'est sonner la trompe de fort loin.... Forhuir signifie aussi appeler les chiens à la chasse & leur donner quelque signal. On dit forhuir du cor, du cornet, du hucher, de la bouche... Ainsi forhus est le cri ou son du cor qu'on fait pour appeler les chiens. On dit, le premier, le second forhus ou appel des chiens. Forhus est aussi le lieu où se fait le cri.

FORLANCER, en terme de chasse, c'est faire sortir une bête de son gîte.

FORLONGER, avec le pronom personnel, se dit du cerf qui mène loin la chasse ou les chasseurs, ou qui s'éloigne fort des chiens. On dit aussi qu'un chien de chasse se forlonge, c'est-à-dire, qu'il chasse de loin, qu'il sent de loin.

FORMAT, en terme de librairie, s'entend de la grandeur, de la hauteur & de la largeur d'un livre. Les divers formats sont l'in-folio, quand la feuille est entière; l'in-4°, quand elle est pliée en quatre; l'in-8°, quand elle est pliée en huit; l'in-12, quand elle est pliée en douze, & ainsi de l'in-16, de l'in-24, de l'in-32 & de l'in-36. On voit des in-60 & des in-64,

mais ces derniers sont plus de curiosité que d'usage. Dans les imprimeries il y a un large billot ou bloc de marbre ou de pierre, sur lequel l'ouvrier, appelé compositeur, dresse la forme composée de divers caractères mis en page, sur laquelle, par le moyen de l'encre & de la presse, un autre ouvrier, nommé imprimeur, imprime & tire les feuilles. Chaque forme est enfermée dans un chassis de fer où elle est arrêtée & ferrée par quantité de morceaux de bois, les uns longs & étroits & les autres en manière de coins. Il faut deux formes pour chaque feuille: chaque forme contient plus ou moins de pages, suivant le format de l'ouvrage & du livre. Une seule forme suffit pour les placards & autres semblables ouvrages. Dans chaque forme, pour les in-folio, il y a deux pages, quatre pour les in-4°, & ainsi des autres. *Voyez Imprimerie.*

FORMÉ, en terme de palais, s'entend de la procédure qu'on doit observer dans l'instruction d'une cause, instance ou procès. Quand on dit, La forme emporte le fond, ces termes signifient que l'on perd quelquefois son procès pour n'avoir pas observé les formalités prescrites par la coutume ou par les ordonnances.

FORME, dans les manufactures & les arts & métiers, signifie la figure de plusieurs machines, instrumens & outils: ainsi l'on dit, par exemple, Cette machine est de forme triangulaire, ou de forme carrée.... Forme s'entend aussi du moule sur lequel se monte ou se fait quelque ouvrage.

Les cordonniers ont deux sortes de forme toutes deux de bois, l'une sur laquelle ils bâtissent, cousent & finissent des souliers, l'autre avec laquelle ils mettent les souliers en forme pour les élargir. La

premiere a assez la *forme* du pied de l'homme ; l'autre est à-peu-près semblable, mais elle est fendue dans toute sa longueur, & chaque partie a sa rainure, dans laquelle, après que la *forme* a été réunie & entrée dans un foulier, on y fait entrer une espèce de coin de bois à languette qui élargit le foulier. Les ouvriers qui se mêlent de faire des *formes* & d'en fournir aux cordonniers & faveuriers sont nommés *formiers*.

Les *chapeliers* ont un gros morceau de bois de figure cylindrique, dont le haut est arrondi, le bas tout à fait plat, appelé *forme* & qui lui sert à enformer les chapeaux, après qu'ils ont été foulés & feutrés. Il faut que le *feutre* soit chaud & tout fortant de la chaudière pour être bien enfermé. La cavité du *chapeau* dans laquelle on enfonce la tête est aussi appelée *forme*.

Les *faiseurs de fromage* ont des *éclis* ou *cercles de bois* dans lesquels ils dressent leurs fromages ; ils les appellent *forme*. Voyez *fromage*.

FORME, dureté ou calus qui vient au paturon du cheval. Quand on achete un cheval, on lui tâte au-dessus du boulet dans le paturon pour voir s'il n'y a point de *formes*. Ce calus est attaché au paturon & non au cuir. La *forme* est un défaut considérable qui estropie un cheval si on n'y remédie de bonne heure, avec le tems elle fait boiter le cheval. Quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, on ne doit point l'acheter quant il en est atteint. Les *formes* viennent aux jambes de devant, comme à celles de derrière, mais plutôt à celles-ci qu'aux autres où les *formes* sont si dangereuses, que pour tout remède, il n'y a que le feu à y donner & à dessoler le cheval. Le premier remède ne s'y applique que très-difficilement & avec danger.

FORME, en terme de chasse, est le gîte d'un lièvre où il est couché, & immobile tant la nuit que le jour, & c'est ordinairement entre deux sillons ou au pied d'un sep de vigne.

FORME, en fauconnerie, signifie les femelles des oiseaux de proie qui donnent le nom à l'espèce ; les mâles s'appellent *tiercelets*, parce qu'en général la femelle de l'oiseau de proie est plus grande, plus forte & plus hardie que son mâle, & n'est point propre à la volerie.

FORME, s'entend encore d'un espace de terre sur laquelle un filet est étendu en la couvrant lorsqu'on le fait agir.

FORMI, maladie qui survient au bec de l'oiseau de proie. Voyez *Fourmi*.

FORPAISSER, en terme de chasse, se dit des bêtes qu'on poursuit & qui s'éloignent de leur gîte. On dit aussi qu'elles *surpaissent* lorsqu'elles quittent le bois & qu'elles se jettent en campagne ou qu'elles s'en vont dans une forêt éloignée.

FORPAITRE, en terme de vénerie, se dit des bêtes qui vont chercher leur pâture en des lieux éloignés & hors de leurs retraites ordinaires.

FORSENANT : les chasseurs donnent cette épithète aux chiens courans qui sont ardens & vigoureux à supporter le travail de la chasse, sans se lasser ni se rompre ni pour la chaleur ni pour le bruit.

FORT, en terme de chasse, on dit, le *fort* d'un bois, ou les *forts* simplement, c'est-à-dire, les endroits où le bois est le plus épais & où se retirent les bêtes fauves.

FORT, s'entend, à Paris, des porte-faix, crocheteurs ou gagnedeniers qui travaillent en plusieurs endroits à la décharge ou au transport des marchandises. Les lieux à Paris, où il y a des *forts* sont la

Jouane, la halle aux draps, la halle aux toiles, le port Saint-Paul & le port Saint-Nicolas. Les *forts* de la douane dépendent des fermiers généraux, ceux de la halle aux draps sont préposés par les maîtres & gardes drapiers & merciers : ceux de la halle aux toiles sont placés par les officiers de cette halle, & ceux des ports sont autorisés par les prévôt des marchands & échevins. Dans chacun de ces endroits il n'y a qu'un certain nombre de *forts* ; il n'est pas permis à d'autres personnes de la ville d'y venir travailler à leur préjudice.

FORT a plusieurs significations parmi les marchands, négocians & banquiers, suivant les diverses occasions où l'on s'en sert ; ainsi, chez les marchands de draps, on appelle *drap fort* celui qui est épais, qui a du corps, qui est ferré & bien garni de laine. Il se dit, dans le même sens, de toutes sortes d'étoffes tant de soie que de laine, basins, futaines, toiles, rubans & autres marchandises dont la chaîne est bien ferrée & la trame bien battue. Un drap noir *fort de guède* est d'un bleu bien foncé & fort estimé.

Les taneurs appellent *cuirs forts* les gros cuirs, comme ceux de bœuf & de vache, ce qui les distingue des *cuirs plus foibles*, comme ceux de veau, d'agneau, de mouton & de chèvre. Un cuir de vache tanné en *fort* est celui que le taneur n'a point fait passer par le coudrement, & qu'il a apprêté & tanné à la manière des *cuirs forts*.

Les marchands, négocians, banquiers, &c. appellent *coffre-fort* la caisse dans laquelle ils mettent leur argent & leurs meilleurs effets pour qu'ils soient en sûreté.

FORT, se dit encore des poids & des mesures. Le *fort* de la balance romaine est le côté le moins éloigné du centre de la balance qui

sert à peser les marchandises les plus pesantes. Les mesures sont plus fortes dans un endroit que dans un autre, c'est-à-dire, qu'elles contiennent davantage dans un endroit que dans un autre.

FORT denier : dans toutes les fermes du roi lorsque tous les droits sont, suivant les tarifs, à livres, sols & deniers, & qu'il est dû un ou deux deniers, il en doit être payé trois, parce que les deniers ne sont plus en usage : de même quand il est dû quatre ou cinq deniers, on en doit payer six ; quand il est dû sept ou huit deniers il en doit être payé neuf ; & quand on en doit dix ou onze, il en fait payer douze, c'est-à-dire un Sol. C'est ce qu'on appelle *fort-denier*, ce qui est non seulement toléré par l'usage, mais encore confirmé par les arrêts du conseil intervenus sur les contestations faites à ce sujet.

En terme de monnoie on appelle *denier-fort*, le modele d'une nouvelle monnoie que l'on veut fabriquer, autour de laquelle est gravé sur la tranche en manière de légende, *Exemplar probatæ monetæ* ; & *pieds forts* sont des espèces d'or & d'argent qui excèdent de beaucoup le poids des espèces ordinaires, comme des pièces de dix louis d'or, & des pièces de dix louis d'argent. Ces *pieds-forts* s'appellent *pièces de plaisir*.

Prêter son argent au *denier fort*, c'est le prêter sur un pied au-delà du taux ordonné par le prince ou le donner à plus haut prix que celui réglé par le courant de la place. Ces prêteurs d'argent au *denier fort* sont des *usuriers*.

Vendre les marchandises le *fort portant le foible* ; c'est les vendre toutes ensemble & toutes sur un même pied, sans distinguer la bonne d'avec la mauvaise, l'une devant recompenfer ce qu'il peut y avoir à perdre sur l'autre.

FORTITRER, en terme de chasse, se dit des cerfs & autres bêtes qui ne passent point dans les lieux où il y a des relais ou des chiens frais attirés pour les courre, & l'on dit, *Le cerf a fortitré.*

FORTRAIT, se dit d'un cheval qui, par fatigue ou par quelque indisposition, devient étroit de boyaux, ce qui se remarque lorsque les deux nerfs situés sous le ventre sont si durs & si roides, que la douleur que le cheval en ressent lui en fait perdre le corps. Dans cette maladie on saigne le cheval au col, & on graisse les nerfs avec du populeum, de l'althea, de l'onguent rosat, de chacun deux onces, le tout mêlé ensemble, ou bien avec de la graisse de chapon ou poularde, fondue, passée par un linge. On graisse les parties mal affectées depuis le fourreau jusqu'aux fangles, ou plus avant, puis on présente une pelle rouge vis-à-vis pour faire pénétrer l'onguent ou la graisse.

Le verd, c'est-à-dire, l'herbe au printems peut guérir le cheval du *fortrait*, sans autre remède, ainsi que l'orge en verd. Les féverolles données en petite quantité profitent beaucoup au cheval en hiver & non l'été, qu'il faut lui donner l'orge écrasé au moulin mêlé dans un peu de fon.

FORTUNE, dans le commerce signifie gain & profit; il se dit aussi de l'état des affaires d'un marchand, & l'on dit: Tels & tels marchands & négocians ont fait une grande fortune.

FOSSE, se dit de quelques maçonneries de brique ou d'autres matériaux élevés au-dessus du rez-de-chaussée, dont plusieurs artisans se servent pour façonner leurs ouvrages... Les plombiers appellent *fosse* une espèce de chaudière faite de grès & de terre franche, dans laquelle ils font fondre le plomb

destiné à couler les grandes & petites tables de ce métal qu'ils coupent, taillent & débitent ensuite en diverses sortes d'ouvrages de plomberie. Cette *fosse* est toujours au-dessus du rez-de-chaussée de l'atelier, & est fortifiée tout-autour d'un massif de maçonnerie pour soutenir le poids du plomb qu'on y doit mettre, qui quelquefois passe deux ou trois milliers. Au fond de la *fosse* est placée une petite poêle ou marmite de fonte destinée à recevoir le reste du plomb fondu d'où, quand il est refroidi, il se tire plus aisément que si le fond de la *fosse* étoit de grès & de terre comme le reste. Au-dessus de la *fosse* est un tuyau en forme de tuyau de cheminée pour le passage de la fumée du charbon qu'on emploie, & les exhalaisons malignes de plomb. Pour se servir de la *fosse*, on l'échauffe avec de la braise ardente qu'on met dedans, & quand elle est suffisamment chaude on y met le plomb avec du charbon, pêle & mêle pour le faire fondre. C'est dans cette *fosse*, lorsque le métal est en bain ou fondu, qu'on le prend avec une cuillière à puiser pour en remplir la poêle à verser. Voyez *Plomb*.

Les tanneurs appellent *fosse au tan* une grande cuve profonde de bois ou de pierre mastiquée en terre, dans laquelle ils arrangent les cuirs avec du tan imbibé d'eau pour les faire tanner, ce qu'ils appellent leur faire prendre la nourriture. On plume les cuirs, c'est-à-dire, qu'on en fait tomber le poil, avant que de les mettre dans la *fosse au tan*.

À l'hôtel des monnoies, on appelle *fosse* cette profondeur ou cavité qui est au devant du balancier où se frappent les monnoies & les médailles. C'est dans cette *fosse* que se place le monnoyeur,

pour poser les floans entre les coins, afin qu'ils en reçoivent l'empreinte, & pour les retirer quand ils l'ont reçue.

Les potiers d'étain ont une grande chaudière dans laquelle ils fondent leur étain qu'ils appellent *fosse*. . . . Les fondeurs de grands ouvrages appellent la *fosse* un endroit creusé dans terre au fond duquel ils établissent les moules des statues, des cloches & des pièces d'artillerie qu'ils se préparent à fondre.

Les maçons appellent *fosses d'aissances* une espèce de petit caveau voûté que l'on pratique dans quelque lieu commode des maisons pour y recevoir les besoins naturels de l'homme; ces cureurs de *fosses*, nommés *gadouards* & *vidangeurs*, forment une communauté à Paris, à qui il appartient de vider & de nettoyer ces sortes de *fosses*.

FOSSE, en terme de jardinage, trou qu'on fait en long pour planter des asperges. Ces *fosses* ont trois pieds & demi de large & deux de profondeur. . . . Les vigneron font des *fosses* d'un pied & demi de large & d'un de profondeur pour planter des marcottes de vignes ou pour fumer quelques sèps de vignes.

FOSSES qui servent à la défense d'une maison. Un noble ne peut pas faire de tels *fosses* autour de sa maison sans lettres-patentes du roi, adressées à la chambre des comptes, qui ne les vérifie qu'information préalablement faite de commodité ou incommodité, & à la charge d'un droit de reconnaissance. Un vassal peut faire faire autour de son héritage des *fosses* pour empêcher les animaux d'y aller & d'y faire du dégât, quoique de tout tems il n'y en ait point eu, sans que le seigneur puisse s'y opposer, sous prétexte que ces *fosses* nuisent

à son droit de chasse à cause de leur profondeur.

Les *fosses*, remparts & contrefarpes de la ville de Paris appartiennent au roi. Les maisons bâties dans les endroits où étoient les anciens *fosses* de la ville de Paris sont censées être dans la censive du roi, & les propriétaires de ces maisons doivent le droit de confirmation à cause du joyeux avènement; car, selon l'ordonnance du 9 Août 1666, les particuliers ne peuvent faire autour de leurs héritages des *fosses* qui empêchent les plaisirs de la chasse du roi. Les contrevenans sont condamnés à cent livres parrisis d'amende, & les *fosses* sont comblés à leurs dépens.

FOSSETTE: on prend des oiseaux à la *fosslette*. Cette chasse est un amusement de jeunes gens & de bergers qui vont dans les bois, & prennent des oiseaux par le moyen des trous qu'ils font en terre. La saison de cette chasse est depuis le commencement de Novembre jusqu'au mois de mars.

FOTTES, toile de coton à carreaux apportée de Bengale, dont la pièce a une aune & demie de long sur sept ou huit de large.

FOUAGE, droit dû, en quelques endroits, au roi ou au seigneur sur chaque feu, maison ou famille, qui se prend sur chaque chef de famille tenant feu & lieu. On n'en peut demander que cinq années. Il se paye en argent ou en grain, suivant la disposition des coutumes. En Normandie, ce droit est de douze deniers par feu, & se leve de trois en trois ans, en vertu d'un rôle fait par les marguilliers de chaque paroisse. Il est levé sans frais par les collecteurs des tailles, qui sont en exercice lors de l'échéance d'icelui.

FOUAÏLE, en terme de vénerie, est le droit qu'on fait aux